

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :

20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

10 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

10 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 0

18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

22 décembre 2022

Numéro de la délibération

23-01

Objet de la Délibération

Approbation du Compte de Gestion
2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'espace YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Marie-Françoise MAQUART,
Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Xavier DOUAIS
et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Myriam NESTI, Madame Claudine SEGERS,
Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER,
Monsieur Thierry PESENTI et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire M 14 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2021, celui de tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du syndicat mixte et les écritures du compte de gestion du Receveur ;

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
10 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
10 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation
25 janvier 2022

Numéro de la délibération
23-01

Objet de la Délibération
Approbation du Compte de Gestion
2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De donner acte de la présentation faite du Compte de Gestion 2022 et des résultats synthétisés ci-dessous :

(en Euros €)		Résultats budgétaires de l'exercice		
		Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Dépenses				
Autorisation budgétaires		6 500,00	518 836,37	525 336,37
Dépenses nettes		1 878,81	383 766,86	385 645,67
Recettes				
Autorisations budgétaires		6 500,00	518 836,37	525 336,37
Recettes nettes		3 322,79	353 647,20	356 969,99
Résultat de l'exercice	Excédent		30 119,66	28 675,68
	Déficit	1 443,98		

(en Euros €)		Résultats d'exécution		
	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	4 323,14		- 1 443,98	2 879,16
Fonctionnement	147 615,88		+ 30 119,66	177 735,54
Total	151 939,02		28 675,68	180 614,70

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

